

Communiqué de presse

Des citoyen-ne-s martinérois-es déposent un référé suspension contre le projet du centre commercial Neyrpic



Des habitants de Saint Martin d'Hères, aidés par l'association de juristes pour le climat "Notre Affaire à Tous" (à l'initiative du recours en justice contre l'Etat : " L'Affaire du Siècle ") ont décidé de déposer cette semaine, un référé suspension au tribunal administratif de Grenoble afin d'imposer l'arrêt des travaux sur le site Neyrpic en attendant la décision finale du tribunal.

Le bras de fer juridique était déjà engagé entre un collectif d'habitants et le Maire David Queiros qui a vu contester sa décision de délivrer le 3 mai 2018 le permis de construire un centre commercial à la place des anciennes friches industrielles Neyrpic.

Neyrpic, c'est 47 980 m² de surface commerciale aux portes de Grenoble sur la commune de Saint Martin d'Hères. La lutte dure depuis 2008, contre une telle transformation du territoire, mais aujourd'hui, profitant de l'accalmie des mobilisations due à la crise, les travaux ont continué sans même attendre que le tribunal rende sa décision sur l'autorisation du projet. **Le collectif ne peut plus attendre.**

En effet, ces travaux sont dangereux : le terrain censé accueillir le projet des Halles Neyrpic est un ancien site industriel sur lequel étaient exploitées des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce site accueillait ainsi la fonderie Neyret de 1900 à 1967, entraînant la "possibilité de pollution du sol par des liants organiques (phénols, acides, DCO, huile minérale, sulfates, potasse, soude, titane, cyanures de K de Na et de Ca)"¹. Aujourd'hui le maître d'ouvrage a lancé les travaux sans même prévoir un plan de gestion de la pollution des sols.

¹ Etude d'impact du projet Neyrpic page 181



Dès lors, ces travaux présentent un grand risque pour la santé publique.

Des habitants de Saint Martin d'Hères, aidés par Notre Affaire À Tous ont décidé de déposer cette semaine, un référé suspension afin d'imposer l'arrêt des travaux sur le site Neyrpcic en attendant la décision finale du tribunal.

Le juge a donc 1 mois pour prendre la décision de suspendre les travaux.

Pour Michel Tirard-Gatel (membre de l'association Neyrpcic Autrement) : *“ Ce projet d'un autre âge apparaît encore plus absurde en cette période de crise sanitaire où il est clair qu'il est vital de :*

- *favoriser l'économie locale et les relations sociales,*
- *développer la biodiversité et la végétalisation pour limiter les îlots de chaleur au lieu de bétonner 4,5 hectares*
- *limiter les déplacements de personnes et de marchandises, en particulier venant de loin, produites sans respect des droits humains et de l'environnement.”*

Pour Chloé Gerbier (juriste Notre Affaire à Tous sur le projet) : *“ Neyrpcic est une des vitrines de cette relance qu'on nous impose. Le monde d'après ne peut se composer de “Neyrpcic”. Il est essentiel de repenser nos territoires, d'introduire une structuration autour de lieux de vie et de solidarité, de construire une résilience commune, qui ne sera jamais basée sur des centres commerciaux.”*

Contact presse :

Chloé Gerbier, Notre Affaire à Tous : 06 46 43 55 09

Elisabeth Letz, Collectif Neyrpcic Autrement : 06 71 65 07 76